

/FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-306 du 23 Juillet 1996

Chargeant Monsieur Kamarou FASSASSI,
Ministre des Travaux Publics et des
Transports de l'intérim de Monsieur
Ismaël TIDJANI SERPOS, Garde des
Sceaux, Ministre de la Justice, de
la Législation et des Droits de
l'Homme pour compter du 22 Juillet
1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 22 Juillet 1996, Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Juillet 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 SGG 4 PM 4 MTPT-
MJLDH 6 AUTRES MINISTERES 16 DGBM-DCOF-DSDV-DI-DGTCP 5 DPE-DLC-INSAE
3 DCCT-BCP 2 BN 2 UNB-FASJEP-ENA 3 JORB 1.-